

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-597

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« de nouveaux produits ou installations pilotes de même nature »

les mots :

« ou installations pilotes de nouveaux produits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel